



LES 3 BOURDONS

3 BOURDONS

SARL au capital variable de 6000 euros

Siège social : 578 avenue de Dunkerque 59160 Lomme

SIREN : 928 062 355

R.C.S. de Lille Métropole

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13/03/2026**

Réunie le 13/03/2026, à 10h00, au siège social

Ordre du jour

Décider de la continuité d'activité ou non suite à l'approbation des comptes et l'affectation du résultat du premier exercice ayant une clôture au 31/05/2025.

Présidence

L'Assemblée est présidée par M. MATTON Alexandre, en sa qualité de Co-gérant de la société.

Quorum

La séance ayant les 3 associés réunis ce jour, le quorum est atteint (au moins 2/3 des parts représentées sur première convocation).

Règle de vote

Comme stipulé à l'article 28 des statuts de la société, les décisions collectives extraordinaires sont décidées à l'unanimité.

Constatation de la perte

L'Assemblée prend acte de la lecture des comptes annuels clos au 31.05.2025, lesquels font apparaître une perte ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 223-42 (SARL) du Code de commerce.

Décision

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de **maintenir l'activité**, malgré la perte de la moitié du capital social.

Publication

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Co-gérant pour effectuer les formalités de publication au journal d'annonces légales et le dépôt du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce compétent.



LES 3 BOURDONS

Fait à Lomme, le 13/03/2026
En 3 exemplaires originaux

Le Co-gérant, associé et président de l'Assemblée :

M. MATTON Alexandre

Le Co-gérant et associé :

M. MATTON Romain

L'associé :

M. MATTON Maxime